

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, Bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 novembre dernier, la députée de Mille-Îles, Mme Francine Charbonneau, déposait une pétition dans laquelle sont demandés non seulement la création, l'encadrement et la gestion de la mise en place d'un fichier central d'identification par photo pour les transactions et le financement, mais également l'obligation à Desjardins de renforcer l'identification avec photo pour les transactions et le financement.

Plus que jamais, et ce bien avant la récente médiatisation des cas de bris de confidentialité, la cybersécurité et la protection des données des citoyens sont au cœur de nos préoccupations dans la transformation numérique qui s'opère actuellement au sein du gouvernement.

Nous sommes à poser des gestes probants et aurons des annonces à faire très prochainement à cet effet.

Un élément clé de la transformation numérique gouvernementale est la création éventuelle d'une identité numérique forte et sécuritaire pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec.

En plus d'offrir une accessibilité accrue aux services gouvernementaux et une plus grande efficience dans la gestion des informations d'identité, cette identité numérique visera à réduire les risques de fraude liés à l'identité en augmentant la robustesse des processus et des justificatifs.

Par ailleurs, le 5 décembre dernier, le ministre des Finances a déposé le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit. Ce projet de loi propose un encadrement des pratiques commerciales et des pratiques de gestion des agents d'évaluation du crédit. Il en confie la surveillance et le contrôle à l'Autorité des marchés financiers, qui sera chargée de désigner les agents auxquels ses dispositions s'appliquent lorsque l'importance de leur commerce avec des institutions financières le justifie.

Il propose trois mesures de protection qu'un agent d'évaluation du crédit devra prendre sur demande à l'égard des dossiers qu'il détient sur chaque personne concernée : le gel de sécurité, l'alerte de sécurité et la note explicative.

Le projet de loi confère ainsi à toute personne concernée par un dossier détenu par un agent d'évaluation du crédit le droit à la prise de chacune de ces mesures de protection à l'égard de ce dossier.

Enfin, notre gouvernement entend réviser les lois encadrant l'utilisation des renseignements personnels des citoyens, soit la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Caire', written in a cursive style.

Éric Caire
Ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale